

directement au conflit ouvrier dans le port de Vancouver. Mercredi, le jour de la reprise des séances de la Chambre, il a dit que si le conflit n'était pas réglé d'ici lundi prochain à minuit, le gouvernement interviendrait. Monsieur l'Orateur, vous possédez suffisamment d'expérience dans le domaine des relations syndicales pour comprendre que si vous avez énormément de difficultés à parvenir à une entente—et quand le ministre a fait cette déclaration le gouvernement négociait—si vous ne voyez pas à quoi les négociations vont aboutir, vous ne serez guère porté à faire des efforts si on vient vous dire: «Ne vous inquiétez pas. Si vous ne parvenez pas à un règlement, nous imposerons des conditions nettement inférieures à ce que vous avez déjà offert». Cela vous inciterait-il à poursuivre les négociations et à régler le conflit de façon satisfaisante? Les députés d'en face comprennent certainement la logique de mes arguments. Ils peuvent comprendre quelle a été ma réaction quand j'ai écouté le ministre. Je me suis dit: «C'est la fin des négociations à Vancouver. Il a donné raison à l'employeur. Le gouvernement va imposer le régime des 6 et 5 p. 100 lundi prochain». Bien sûr, j'avais absolument raison. C'est exactement ce qui s'est passé. A partir du moment où le ministre des Finances a dit clairement que le gouvernement avait l'intention d'imposer un plafond de 6 et 5 p. 100, peu importent les modalités, et de régler le conflit, les négociations ont été interrompues. Voilà pourquoi ce bill est odieux et inacceptable. Le gouvernement n'a pas cherché à régler le conflit ni à amener les parties à s'entendre. Il n'a pas pris la peine d'entamer des négociations de dernière minute, ces négociations qui durent toute la nuit et qui permettent de régler les conflits in extremis.

● (1700)

Une semaine auparavant, le gouvernement avait décidé qu'il allait imposer la règle des 6 et 5 p. 100, qu'il n'allait pas permettre que le conflit soit réglé. Par conséquent, et du moins pour cette raison, il m'est impossible de me décider à appuyer l'action du gouvernement à cet égard. Il m'est impossible d'appuyer une formule concoctée dans les officines du cabinet pour imposer la règle des 6 et 5 p. 100 au secteur privé après l'avoir imposée au secteur public. Cela constitue pour moi une décision relativement simple a priori.

Il existe toutefois de nombreuses autres considérations, dont évidemment celle qu'a soulevée mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui a bel et bien prouvé qu'il y avait d'autres problèmes en présence. Le gouvernement aurait dû voir qu'il existait des problèmes autres que ceux qui intéressent strictement les débardeurs et leurs employeurs. Le gouvernement aurait dû comprendre que cela avait de vastes conséquences sur l'économie de l'ouest du Canada. Il aurait dû comprendre que les agriculteurs éprouvaient de graves ennuis à cause de sa propre négligence. Il aurait dû commencer il y a des semaines à tâcher de trouver le moyen de résoudre le problème afin de transporter les céréales, d'ouvrir les ports et de forcer les employeurs à ouvrir leurs portes à leurs employés et à leur permettre de faire le travail qu'ils avaient toujours été prêts à faire. Mais non! Le gouvernement avait pris sa décision. Il avait décidé de permettre que le problème atteigne les proportions d'une crise et d'intervenir à ce moment-là, ce qu'il a d'ailleurs fait. C'est pour cela que les députés de ce côté-ci de la Chambre trouvent une telle mesure tellement inacceptable.

Cela se produit à tous coups. La mesure qu'appuient aujourd'hui tous les députés de l'arrière-ban libéral, et ce, de

plein gré, j'imagine, et que les conservateurs se sont dépêchés de façon obscène d'appuyer eux aussi n'est qu'un premier empiètement. Ce mode de règlement sera appliqué graduellement, petit à petit, dans tout le Canada à peu près de la même façon. Cela ne se fera pas ouvertement et au grand jour, mais sera imposé lentement et petit à petit dans tous les secteurs. Éventuellement, le processus de négociations collectives en sera sensiblement amoindri.

**M. McDermid:** C'est exactement ce qu'a dit David.

**M. Deans:** J'affirme pour ma part que, peu importe ce que peuvent dire ceux qui ne sont pas d'accord, le processus de négociations collectives a fonctionné extrêmement bien au Canada. Il a été efficace à tous points de vue. Il nous a fourni un moyen satisfaisant de régler 90 p. 100 ou plus des conflits ouvriers sans aucun arrêt de travail et sans affrontement. Le problème qui se pose maintenant, c'est que si le gouvernement commence à avoir recours à des mesures exigeant le retour au travail pour imposer sa politique économique, le processus de négociations collectives utilisé au Canada s'effritera graduellement.

A quoi va-t-on aboutir? Sûrement pas à la paix avec les syndicats. Car si on prend des salariés et des employeurs qui savent qu'ils ont des problèmes à résoudre et si, au moyen d'une loi, on les oblige à reprendre le travail sans qu'ils aient pu résoudre leurs différends, les causes de tension se mettent à se multiplier au point qu'un beau jour elles éclatent et entraînent de graves perturbations sur le marché du travail. Par conséquent, même si on doute que les négociations collectives puissent servir de soupape de sécurité, elles ont néanmoins permis de désamorcer les conflits qui auraient pu anéantir le secteur de la fabrication et les relations entre patrons et ouvriers au Canada. Voilà pourquoi je désapprouve vivement la façon dont le gouvernement réagit à cette situation. Je m'inquiète également de la façon dont, à mon avis, il abuse de ses pouvoirs. Je déplore en outre qu'il ait recours à un procédé arbitraire et péremptoire pour régler des conflits dont il ne sait rien, dont il s'est peu soucié et qu'il n'a pas du tout cherché à régler autrement. Je suis navré d'entendre les députés tory témoigner jusqu'à quel point ils aimeraient revenir au temps de la libre entreprise. Ils ne veulent pas que le gouvernement se mêle d'affaires, mais dès qu'un problème surgit entre un patron et des travailleurs, ils interviennent toujours du côté du patron. Oui toujours!

Monsieur l'Orateur, chaque fois que des sociétés fondent ou ferment un établissement, des conservateurs et des libéraux me disent que c'est l'affaire des propriétaires. On conçoit qu'une entreprise puisse fonder une usine, parfois à l'aide de subventions gouvernementales, l'exploiter pendant un certain temps puis la fermer. Qu'importe si entre-temps elle a ruiné toute une collectivité; libéraux et conservateurs n'y voient qu'une prérogative des propriétaires. Une société peut bien ruiner l'avenir de nombreuses familles; eux ne croient pas que le gouvernement soit obligé d'entrer en scène et de mettre un peu d'ordre dans la situation, en somme de prendre le parti de la collectivité, des travailleurs qui ont peut-être consacré à l'entreprise de nombreuses années de leur vie. Quand une société, telle que l'Iron Ore Company of Canada, décide d'empocher tous les bénéfices, tous les bénéfices qu'elle a faits au Canada, et d'aller s'implanter ailleurs dans le monde, quand le président de ladite société prend en fin de compte la décision de cesser ses activités et ce faisant, de ruiner toute une collectivité, de